

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
17375

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Reconduction du dispositif "emplois en Provence" et convention cadre de tutorat.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un contexte socio-économique difficile, les enjeux stratégiques autour de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône sont nombreux. Ils doivent être traités selon une approche transversale faisant se rejoindre les politiques de développement économique, de mobilité, de formation et d'insertion professionnelle.

Chef de file en matière de politique d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), le Département a fait le choix de se saisir pleinement de cette compétence, en faisant de l'emploi une des priorités du programme départemental d'insertion 2020 – 2022.

Fort de ce positionnement, la collectivité engage les moyens nécessaires pour proposer un parcours d'insertion adapté à chaque BRSA. Il initie les partenariats au travers notamment de plusieurs dispositifs (accélérateur de l'emploi en Provence, clauses sociales, forum de l'emploi, plateforme Provence-emploi, pactes d'objectifs, etc.) et souhaite proposer des actions permettant aux entreprises de favoriser le recrutement de BRSA.

Les contrats aidés, à destination du secteur marchand, n'étant plus reconduits depuis 2018, hormis le contrat unique d'insertion pour les jeunes de moins de 26 ans refinancé par l'Etat, le dispositif "emplois en Provence" a été déployé par le Département. Le principe est de permettre le recrutement et le maintien dans l'emploi des BRSA en soutenant les employeurs par la création et le financement d'une fonction de tuteur.

Le tuteur accompagne la prise de poste du BRSA au niveau technique et socioprofessionnel. Il assure notamment les missions d'accueil, de présentation de l'entreprise et d'accompagnement en matière de savoir-faire et de savoir-être attendus sur le poste de travail. Il effectue un tutorat personnalisé sur une période de six mois. Une convention de tutorat fixant les modalités d'accompagnement est jointe au présent rapport (Annexe n° 2).

Le bilan 2020 du dispositif est le suivant : 202 emplois en Provence ont été validés à la mi-octobre. La projection annuelle s'établit à 260 dossiers, un volume qui se rapproche de celui de 2019 malgré la crise sanitaire et l'arrêt du secteur économique. Ce sont autant d'allocataires qui ont retrouvé un emploi, dont près de 200 recrutés sur un emploi durable en contrat à durée indéterminée.

Il est proposé de reconduire l'indemnisation de cette prestation d'accompagnement et de tutorat, à savoir ;

- aide au tutorat de 4 000 € pour un contrat à durée indéterminée de 35 heures hebdomadaires;
- aide au tutorat de 2 000 € pour un contrat à durée déterminée de six mois aux 35 heures hebdomadaires.

Cette aide sera versée au prorata du temps travaillé, avec un minimum de 24 heures par semaine. Pour les agences d'emploi, l'aide sera versée pour des contrats d'une durée minimale de 6 mois, sur une période de 12 mois, sur les mêmes bases financières que celles décrites précédemment.

Il est proposé de financer 500 emplois en 2021 représentant un coût maximum pour la collectivité de 1 600 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL